

Signature

Demande d'autorisation d'absence AESH

Ce document doit être transmis par l'AESH après avis du Directeur/Chef d'établissement au coordonnateur du PIAL / PAS au plus tard 8 jours avant le début de l'absence afin d'assurer l'organisation du service.
Celui-ci le transmettra au service DPE3 une fois l'avis porté.

**A transmettre au PIAL / PAS du secteur pour avis du pilote de PIAL / PAS ou de l'IEN
Pour le département de l'Allier : à transmettre à ecole-inclusive03@ac-clermont.fr**

Défavorable

Motif

Favorable

avec traitement

à

le

Sans traitement

Nom prénom

Signature

A transmettre au service DPE3 pour décision de l'employeur

Défavorable

Motif

Favorable

avec traitement

à

le

Sans traitement

Nom prénom

Signature